

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20231109-D78-1123-DE
Date de télétransmission : 14/11/2023
Date de réception préfecture : 14/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 26 (puis 19, les élus de l'opposition quittant la séance à l'issue du vote de la dernière délibération n°D.79/11.23)
- votant par procuration 3
- absent 0 (puis 7, les élus de l'opposition quittant la séance à l'issue du vote de la dernière délibération n°D.79/11.23)
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 10 novembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette IECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel (Djémaïa) TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Lise COUTURE est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.78/11.23

Objet :

Commissions municipales permanentes

Modifications de la composition :

- Urbanisme, logement, travaux, développement durable
- Finances, affaires économiques, développement numérique et informatique
- Sport

Délibération n°: D.78/11.23

Objet :

Commissions municipales permanentes

Modifications de la composition :

- **Urbanisme, logement, travaux, développement durable**
- **Finances, affaires économiques, développement numérique et informatique**
- **Sport**

Madame le Maire indique que par suite de la démission de Monsieur Yves GIMAY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales permanentes où il siégeait, à savoir :

- la commission Urbanisme, logement, travaux, développement durable,
- la commission Finances, affaires économiques, développement numérique et informatique,
- la commission Sport.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22 et L2121-29,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal (article 16) modifié par avenant n°1 (*délibérations du Conseil Municipal n° D.82/09.20 du 17/9/2020 et n° D.76/09.22 du 29/9/22*),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.34/06.20 du 25 juin 2020 décidant la création de sept commissions municipales permanentes et désignant les membres desdites commissions,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° D.102/12.20 du 10 décembre 2020 et n D.02/02.23 du 16 février 2023 modifiant la composition de certaines commissions municipales,

Considérant que toute modification apportée à la composition des commissions municipales permanentes impose le vote d'une nouvelle délibération,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret aux présentes désignations, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner :
 - ⇒ au sein de la commission « Urbanisme, logement, travaux, développement durable »,
 - M. Pascal SZALEK
(*glissement au 1^{er} rang, en remplacement de M. Yves GIMAY*)

Délibération n°: D.78/11.23

Objet : Commissions municipales permanentes

Modifications de la composition :

- Urbanisme, logement, travaux, développement durable
- Finances, affaires économiques, développement numérique et informatique
- Sport

- M. Sébastien MORO
(glissement au 2^{ème} rang, en remplacement de M. Pascal SZALEK)
- Mme Jennifer BEAUMONT
(intégration au 8^{ème} rang, en remplacement de M. Sébastien MORO)

⇒ au sein de la commission Finances, affaires économiques, développement numérique et informatique

- M. Sébastien MORO
(intégration au 4^{ème} rang, en remplacement de M. Yves GIMAY)

⇒ au sein de la commission Sport

- Mme Jennifer BEAUMONT
(intégration au 3^{ème} rang, en remplacement de M. Yves GIMAY)

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL (DJEMAÏA) TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Anne-Lise COUTURE.

Suite à ces modifications, les commissions municipales, objets de la présente délibération, se trouvent constituées comme suit :

Commission Urbanisme, logement, travaux, développement durable	Commission Finances, Affaires économiques, Développement numérique et informatique	Commission Sport
<p align="center">Le Maire, président de droit + 14 membres (dont 3 de l'opposition)</p>	<p align="center">Le Maire, président de droit + 11 membres (dont 2 de l'opposition)</p>	<p align="center">Le Maire, président de droit + 10 membres (dont 2 de l'opposition)</p>
<p>1. M. Pascal SZALEK 2. M. Sébastien MORO 3. Mme Sourayo OUF 4. M. Kamel BELGHACHEM 5. Mme Fabienne MANDEVILLE 6. M.Thierry GIMAY 7. Mme Chantal BEAUDOIN 8. Mme Jennifer BEAUMONT 9. Mme Nathalie CASTEL 10. Mme Michelle DAJON 11. M. Omar BELGHACHEM 12. Mme Anne-Lise COUTURE 13. M. Patrick WALCZAK 14. M. Patrick CIBOIS</p>	<p>1. M. Kamel BELGHACHEM 2. M. Omar BELGHACHEM 3. M. Pascal SZALEK 4. M. Sébastien MORO 5. Mme Emmanuelle PATIN 6. Mme Fabienne MANDEVILLE 7. Mme Evelyne BAILLEUL 8. Mme Marie-Hélène LONGO 9. M. Junior MOUDJIH A FIONG 10. M. Patrick CIBOIS 11. Mme Arlette LECACHEUR</p>	<p>1. M. Franck LEMAÎTRE 2. M. Omar BELGHACHEM 3. Mme Jennifer BEAUMONT 4. M. Sébastien MORO 5. Mme Evelyne BAILLEUL 6. M. Fabrice LEPAREUX 7. M. Johan GONZALEZ 8. Mme Nathalie CASTEL 9. M. Patrick CIBOIS 10. M. Jean-Yves GOGNET</p>